

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°023/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de réseaux Gaz

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de réseaux Gaz demandés par la société EIFFAGE ENERGIE à NOYERS-SUR-CHER qui auront lieu à partir du 26 Avril 2021 jusqu'au 26 Mai 2021 sur la rue Saint-Aignan,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores sur la rue Saint-Aignan à partir du lundi 26 Avril jusqu'au Mardi 26 Mai 2021.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux au moins 10 jours avant.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 13 avril 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

